

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

MON SAVOIR INDISPENSABLE

IBN QAYYIM AL JAWZIYYA

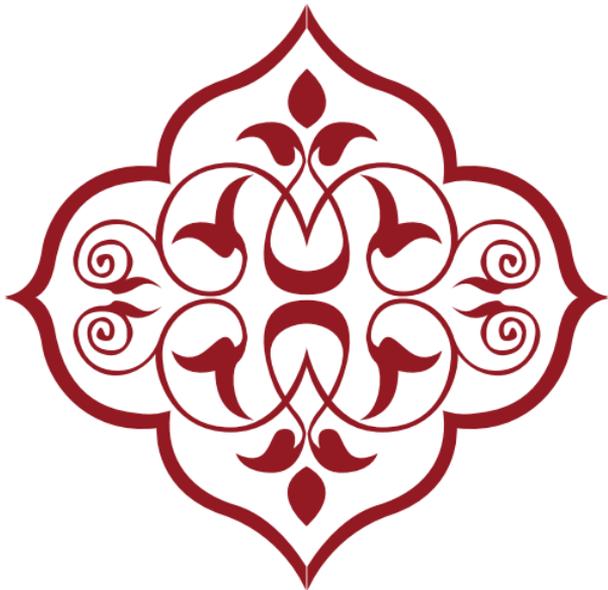
(691-751 A.H)

LES PÉCHÉS

Adh-dhounoûb wal-ma'âsî

Traduction et annotation

Dr Hassan Amdouni



Biographie d'Ibn Al Qayyim

Abâ' Abd-Allâh Chams ad-Dîn Muḥammad Ibn Abî Bakr - plus connu sous le nom d'Ibn Qayyim al-Jawziyya ou Ibn al-Qayyim.

Son époque

Ibn Al Qayyim vécut dans une époque où l'anarchie prédominait, une période où la dynastie abbasside était en pleine décadence.

Sa naissance et son éducation

Il est né au sein d'une famille noble et savante, le septième jour de Safar en 691H dans le village de Zar', près de Damas en Syrie. Dès son plus jeune âge il s'est mis à acquérir le savoir des sciences islamiques des savants de son époque. Décrivant sa soif de connaissance, al-Hâfîz ibn Rajab al-Hanbalî a dit de lui : « Il avait un amour intense pour le savoir et les livres...»

De même, Ibn Kathîr a écrit dans al-Bi-dâya wa an-Nihâya : « Il acquit de ces livres ce que d'autres n'ont pu acquérir et il développa une grande compréhension des livres des Pieux Prédécesseurs et des khalaf (leurs Successeurs). »

Ses cheykh

Son premier cheykh fut son père, puis il se dirigea vers d'autres maîtres, on cite parmi eux :

Chihâb an-Nâboulsî et le Qâdî Taqiy ad-Dîn ibn Oulaymân, auprès desquels il a étudié la science du hadith. Pour le Fiqh et Ousoûl al-fiqh : Safiyyou ad-Dîn al-Hindî et Ismâ'îl ibn Mouhammad al-Harânî. Cependant, son maître par excellence était le cheykh Ibn Taymiyya. Il l'a accompagné et a étudié avec lui pendant 16 ans.

Al-Hâfiz Ibn Kathîr a dit : « *Il a atteint un haut niveau dans plusieurs domaines du savoir, particulièrement dans les domaines du Tafsîr, al-Hadîth et al-Ousoûl. Lorsque son*

maître Taqiy ad-Dîn Ibn Taymiyya est rentré d'Égypte en 712H, il ne l'a plus quitté jusqu'à sa mort ; ayant ainsi hérité une grande part du savoir d'Ibn Taymiyya, il n'a pas cessé de progresser dans le savoir. Il surpassa son maître et il est devenu un savant unique dans plusieurs domaines des sciences. »

Sa piété et sa dévotion

Plusieurs de ses étudiants et contemporains ont témoigné de son excellent caractère et de son assiduité dans la dévotion.

Ibn Rajab a dit à son sujet : *« Il était (Qu'Allâh lui accorde Miséricorde) constant dans l'adoration et dans la célébration de la prière de la nuit. Il était en permanence occupé par l'évocation de Dieu (dhikr) et éprouvait un amour intense envers Allâh (ﷻ). Il aimait profondément se tourner vers Allâh par le repentir en toute humilité devant Lui, avec un grand sens de la servitude et de la piété. En fait, je n'ai pas vu pareil que lui en cela. »*

Ibn Kathîr a dit : « ...*Il avait beaucoup d'amour envers son prochain, et n'entretenait aucune envie ou méchanceté envers personne, ni (il) ne cherchait à nuire ou à trouver des défauts aux gens. J'étais un de ceux qui étaient le plus souvent en sa compagnie et de ceux qu'il aimait le plus. Je ne connais personne en ce monde aujourd'hui, qui soit meilleur adorateur que lui. Sa prière était souvent très longue, prolongeant ses inclinaisons et ses prosternations. Ses collègues le critiquaient pour cela, mais il n'a jamais répondu (à leurs critiques) et n'a jamais abandonné cette pratique. Qu'Allâh le couvre de Sa Miséricorde.* »

Ses œuvres

L'imâm Ibn al-Qayyim (Qu'Allâh lui accorde miséricorde) a été l'auteur de plus de soixante œuvres. Toutes de grande qualité et riches en savoir et sagesse.

Ses livres et écrits sont caractérisés par ses discours touchants destinés à la purification des cœurs et des âmes. Ses écrits sont précis,

se caractérisant par la justesse de l'argumentation et une analyse profonde et soutenue.

Nous citons parmi ses écrits :

- l'lam al- Mouwaqqi'în,
- At- Tourouq al- hikmiyyah,
- Ighâthatou al- Lahfân,
- Touhfatou al- mawloûd,
- Ahkâm Ahlou adh- Dhimma,
- Tahdhîb Sounan Abî Dâwoûd,
- Al- Manâr al- mounîf,
- Zâd al- Ma'âd,
- Ijtimâ' al- Jouyoûch al- islâmiyyah,
- As- Sawâ'iq al- moursalah,
- Chifâ' al- 'alîl,
- Hâdiya al- arwâh,
- al- Kafiyatou ach- châfiyah,
- Kitâb ar- Roûh,
- Madârijou as- Sâlikîn

- al- Jawâbou al- Kâfi,
- al- Wabilou As- Sayyib,
- al- Fawâ'id,
- 'Ouddatou as- Sâbirîn,
- At- Tibyân fi aqsâmi al- Qour'ân,
- Badâ'i'ou al- Fawâ'id,
- Jalâ'ou al- Afhâm,
- Miftâh Dârou as- Sa'âdah.

L'éloge des savants à son sujet

Ibn Rajab al hanbalî a dit de lui : « Il avait une grande connaissance du Tafsîr et dans la science de Ousûl Ad-Dîn (Fondements du Dogme). De même, il a acquis une maîtrise complète du Hadîth, dans la compréhension de ses sens, de ses subtilités, ainsi que la langue arabe. Il a rendu un grand service à ces sciences. Il était aussi bien instruit au sujet du kalam (Théologie scolastique) qu'au sujet des subtilités et des détails que l'on trouve dans les paroles des gens du *tasawwouf* (soufisme).»

Al-Hâfiz Ibn Hajar a dit à son sujet : « *Il possédait aussi bien un esprit courageux qu'un savoir complet et extrêmement étendu. Il avait une profonde connaissance de la science des divergences (al khilâf) et de la méthode des Salafs* »

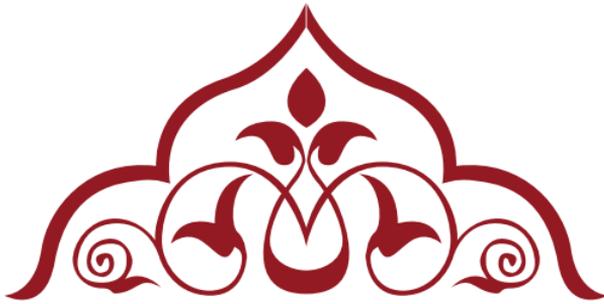
Ibn Hajar (Qu'Allâh lui accorde miséricorde) a aussi dit : « *Et si Ibn taymiyya n'avait aucune vertu sauf son célèbre étudiant, Chams ad-Dîn Ibn Qayyim al-Jawziyyah, l'auteur de plusieurs travaux, dont autant ses opposants que ses partisans ont profité alors cela serait une indication suffisante de sa grande position (Ibn Taymiyya).* »

As-Souyoûti a dit : « *Ses livres n'avaient pas d'égal, il a fait d'énormes efforts et a suivi la voie des grands Imâms dans le Tafsîr, Al Hadîth, Al Ousûl (Ousûl al-Fiqh), dans la science des furû' (al-Fiqh) et dans la maîtrise de la langue Arabe.* »

Sa mort

L'imâm Ibn al-Qayyim est décédé à l'âge de soixante ans, le 13 Rajab, 751H. (Qu'Allâh le couvre de Sa Miséricorde).





*Au Nom d'Allâh,
Le Très Clément par essence,
Le Très Miséricordieux
par excellence*





Le bonheur des justes et les tourments des mauvais

Allâh (ﷻ) a choisi la meilleure des espèces parmi toutes les espèces de la création. Car Dieu (ﷻ), par principe n'aime que le bon, voilà pourquoi Il n'accepte de l'Homme que les actes, les paroles et les aumônes bonnes et vertueuses.

Il n'y a pas de doute, le meilleur des choix est celui du Très Haut.

Dans la vie d'un bon croyant, le but à atteindre est le Bien. Rien ne le satisfait en dehors de cette quête, il s'en satisfait et en est comblé. En outre, le seul discours qu'il se permet est celui qui mène à Allâh (ﷻ), lui servant de véritable bouclier contre les paroles indécentes :

- le *tafahhouch* (l'obscénité), qui contient :
 - le mensonge,
 - la médisance,

- le faux témoignage,
- le fait de rapporter des fausses nouvelles,
- les insultes, etc....

Par conséquent, les biens guidés sont habitués aux meilleurs actes, leur bonté étant en accord avec leurs dispositions naturelles et la Sounna du Prophète (ﷺ).

Ces actes sont donc en accord avec la législation islamique, l'intellect et avant tout avec la *fiṭra* (les dispositions naturelles de l'homme). Un exemple clair à ceci est l'adoration d'Allâh (ﷻ) sans rien Lui associer, qui est en accord avec cette disposition naturelle de l'homme et qui tend aussi par nature à la bonté.

Les vertueux cherchent à plaire à Allâh (ﷻ) avant de satisfaire leurs propres dèirs. Toutes leurs énergies et leurs efforts sont consacrés à ce but. Ils feront tout le bien qui leur semblera nécessaire pour être en accord et en harmonie avec la création de Dieu (ﷻ).

Ils montrent de l'amour à l'égard de cette création, le même amour dont ils souhaiteraient bénéficier. Ils traitent les autres de la façon dont ils voudraient eux-mêmes être traités. Ils accordent les bons conseils dont ils souhaiteraient bénéficier et ils choisissent, pour les autres, ce qu'ils auraient choisi pour eux-mêmes.

Ils s'interdisent de porter préjudice à qui que ce soit, tellement cela leur semble intolérable. Ils ne portent pas atteinte à l'honneur des autres et ne cherchent pas des représailles quand ils sont lésés. Quand ils voient du bien, ils en font les louanges, quand ils voient le mal ils le minimisent, cherchant des excuses à ces gens sans pour autant porter atteinte aux prescriptions de la Loi révélée. Ils ne contredisent jamais les Commandements et les Interdits de Dieu (ﷺ). Leur caractère est bon et droit, possédant de bonnes vertus comme la tolérance, la dignité, la quiétude, la clémence, la patience et le respect de la parole donnée. Ils sont également dignes de confiance, leurs cœurs étant vides de toute

rancœur, malice ou jalousie. Leur foi les fait rester humbles, braves, généreux et moralement en accord avec la Loi de Dieu (ﷺ), la *fitra* et la raison saine.

Leur choix se porte vers la bonne nourriture, saine et licite. Pour tout cela, Allâh (ﷻ) en a fait l'éloge dans Sa Parole :

﴿ Ceux dont les Anges reprennent l'âme- alors qu'ils sont bons-(les Anges leur) disent : « Paix sur vous ! Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez. ﴾ (STE 16/V.32)

Dieu (ﷻ) dit aussi : *﴿ ... Et ceux qui avaient craint leur Seigneur seront conduits par groupes au Paradis. Puis, quand ils y parviendront et que ses portes s'ouvriront, ses gardiens leur diront : « Salut à vous ! Vous avez été bons : entrez donc pour y demeurer éternellement. ﴾* (STE 39/73)

Dieu (ﷻ) dit encore : *﴿ Les mauvaises (femmes) aux mauvais (hommes), et les mauvais (hommes) aux mauvaises*

(femmes). De même, les vertueuses aux vertueux, et les vertueux aux vertueuses. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse. ﴿ (STE 24/V.26)

Ce dernier verset nous explique comment sont accordées des femmes justes aux hommes justes, de même les négateurs et les pervers auront des conjoints du même genre.

Le verset étend cette règle à d'autres domaines : le bon discours et les bons actes tendent vers l'intégrité, comme le discours et les actions indécentes sont le propre des injustes. Allâh (ﷻ) a rassemblé tout ce bien et l'a placé au Paradis, le mal quant à lui ayant été destiné à l'Enfer.

Il existe donc trois lieux de séjour dans l'Éternité :

- Une demeure destinée à l'homme et à la femme soumis et obéissants à Allah (ﷻ) : *al-Janna* (Le Paradis). La Demeure de la Félicité suprême où ne se trouve que tout ce qui est bon.

- Le Feu de l'Enfer est l'endroit dévolu pour les hommes et les femmes désobéissants. Nul autre n'y a sa place à l'exception des mauvais.
- Le lieu de résidence où tant les biens-guidés que les injustes trouvent leur place : la vie d'ici-bas (*al hayât ad-dounyâ*) : où les épreuves et les mésaventures s'y succèdent. C'est un Décret Divin.

Cependant, le Jour de la Résurrection, Dieu (ﷻ) distinguera indéfectiblement le bien du mal. Il placera la bonté et le peuple de la droite loin de la compagnie des pervers. Chaque partie aura donc son lot de récompense ou de châtiment. D'un côté les biens-guidés goûteront à la fontaine du bonheur, de l'autre les lâches à qui seront affigés punitions et agonies dans la demeure des supplices.

Dieu (ﷻ) a considéré les mauvaises actions comme la plus grande cause de mal-faisance et du châtiment. Dans les versets suivants, Dieu (ﷻ) nous laisse entrevoir Sa

profonde Sagesse, Son Savoir, Sa Justice et Sa Miséricorde :

Dieu (ﷻ) dit : ﴿ *Et ils jurent par Allâh, en prononçant leurs serments les plus solennels : « Allâh ne ressuscitera pas celui qui meurt. » Bien au contraire ! C'est une promesse véritable (de Sa part), mais la plupart des gens ne le savent pas. (Il les ressuscitera) afin qu'Il leur expose clairement ce en quoi ils divergeaient, et pour que ceux qui ont mécru sachent qu'ils ont été des menteurs.* ﴾ (STE 16 /V.37-38)

Ce verset nous propose d'une manière évidente une description du bien et du mal.

La joie est une bonne chose et tire sa source du bien. Car rien n'émane des justes en dehors du bien. Quant au mauvais, il n'est que malveillance.

Il est possible cependant, que dans certains cas le bien et le mal coexistent ensemble dans le cœur d'une personne.

Le trait dominant déterminera de quelle catégorie l'individu fait partie. Si Allâh (ﷻ) lui a prévu du bien, Il le purifiera avant le Jour du Jugement. Le croyant atteint par cette Grâce divine, n'ayant pas besoin d'être purifié par le Feu, ses péchés se verront effacés grâce à son repentir sincère et ses actes honorables, il se tiendra devant Dieu (ﷻ) son âme lavée de tous péchés. Quant à ceux qui seront conduits en Enfer, la durée de leur séjour dépendra de la rapidité avec laquelle leur âme sera purifiée. En effet, plus rapidement ils surmonteront leur méchanceté et nettoieront leurs âmes de ces péchés, plus vite ils quitteront le Feu des damnés pour recevoir la récompense des justes. Certainement, Dieu (ﷻ) n'est pas injuste à l'égard de Ses serviteurs. Dans le cas contraire, on peut penser que cette âme, du pécheur, est comme celles des associateurs (*al mouchrikoûn*). Leur nature profonde est si mauvaise qu'elle ne pourra jamais être purifiée par le Feu. Dans l'éventualité où cette âme venait à quitter l'Enfer, ce serait pour retourner à sa condi-

tion primaire : le mal. Elle est tel un chien qui entre dans la rivière et la quitte par la suite (il sera toujours souillé).

Le fidèle croyant est donc exempt de méchanceté, le Feu lui est interdit, car il n'existe rien en lui qui a besoin d'être purifié.

Que Dieu soit glorifié, car Sa Sagesse dépasse les entendements des cœurs et des âmes (des hommes et des Jinns). La disposition naturelle de l'homme est celle de témoigner qu'Allâh est le Meilleur des juges, Seigneur des Mondes et qu'il n'y a pas d'autre divinité que Lui.



L'attestation de foi : sa signification, ses mérites et la joie qu'elle procure

Allâh (ﷻ) a dit à propos d'Ibrâhîm (عليه السلام) :

﴿ Il dit : « Que dites-vous de ce que vous adoriez, Vous et vos vieux ancêtres ? Ils sont tous pour moi des ennemis, sauf le Seigneur de l'Univers... ﴾ (STE 19 /V.75-77)

Autrement dit, il est inimaginable de vouloir se rapprocher d'Allâh (ﷻ), alors qu'il reste en la personne ou dans son peuple de l'hostilité envers Lui !

Certes, il ne doit pas y avoir d'allégeance en dehors d'Allâh.

Allâh (ﷻ) dit :

﴿ Certes, vous avez eu un bel exemple (à suivre) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allâh.

Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allâh, Seul. ﴿ (STE 60 /V.4)

Allâh (ﷻ) dit aussi dit :

﴿ *Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera.» Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ?* ﴾ (STE 43/V.26-28)

Allâh (ﷻ) n'admet d'allégeance que pour Lui, et que l'on rejette les fausses divinités comme celles héritées par les ancêtres du Prophète Ibrâhîm (ﷺ).

L'attestation de foi : « **Il n'y a pas d'autre de divinité que Dieu** » est celle que le prophète Ibrâhîm (ﷺ) a laissé pour les générations futures jusqu'au Jour du Jugement Dernier. En effet, la Terre et le Paradis sont érigés sur le Principe de la *Chahâda*. Le Créateur (ﷻ)

a bâti Sa création sur ce principe immuable, de là découlent donc les bases de Sa religion.

Des batailles ont été engagées pour défendre ce principe, car il résume à lui tout seul le droit omniscient d'Allâh sur Ses serviteurs. C'est le mot-clé qui nous préserve dans cette vie et qui constitue notre sauf-conduit contre les punitions de la tombe et du Feu. Telle une corde nous devons nous y accrocher afin d'atteindre la proximité avec Allâh (ﷻ), car elle est la clé qui nous ouvre les portes des Jardins du Paradis à cause de cette Attestation de foi, les personnes se divisent en catégories :

Malheureuse ou bienheureuse, agréées ou bannies.

Aussi, avec ce témoignage ou cette attestation de foi, le *koufr* (la mécréance) se distingue de l'îmân (la foi). La *chahâda* est le pilier qui règle nos obligations et l'application de la Sounna dans notre société. Le Prophète (ﷺ) a proclamé que : « Quiconque prononce l'attestation de foi : '*Il n'y a de dieu que Dieu*' :

Lâ ilâha Illâ Allâh, avant de mourir, entrera au Paradis.»

Nous devons aimer Allâh (ﷻ) dans Sa grandeur, Son excellence et Son Etre sublime. Avec cette adoration vient la crainte de Sa punition et le désir de Sa récompense. Le témoignage de l'Unicité d'Allâh (ﷻ) implique aussi notre dépendance à Son égard. En effet, nous nous tournons sans cesse vers Lui dans l'espoir qu'Il accepte notre repentir ; désireux de Sa bénédiction et nous craignons Son courroux.

Nous L'aimons aussi, et cet Amour d'Al-lâh (ﷻ) s'accroît au fur et à mesure que nous L'adorons. Le véritable serviteur d'Allâh (ﷻ) dépend de Lui et Lui demande de pourvoir à ses besoins ; il ne craint qu'Ar-Rahmân (Gloire à Lui). Il ne jure uniquement que par les Noms de Dieu (ﷻ), sa repentance n'étant dévolue qu'à son Créateur et il n'obéit à personne d'autre en dehors de Lui (ﷻ).

Aux moments de désespoir, le vrai croyant ne cherche refuge qu'en Allâh (ﷻ), il ne se

prosterne que devant Lui, il offre et partage sa nourriture en Son Nom. Cette parole bénie : « **Il n'y de dieu que Dieu** » englobe à elle toute seule l'Essence même de Dieu. C'est à travers tout ceci que la *Chahâda* doit être comprise.

Le Feu est interdit à quiconque proclame au plus profond de lui-même ces mots bénis, car c'est ainsi que Le Très-Haut l'a dit dans son Livre sacré : ﴿... *Et qui témoignent de la stricte vérité.*﴾ (STE 70 /V.33)

Les degrés du témoignage de Foi varient chez les gens. Il existe ceux dont le témoignage est tel un cadavre inerte, sans vie, et ceux dont la déclaration de Foi est passive sans âme, comme celle d'un endormi.

Il existe fort heureusement des êtres dont le témoignage est bien ancré dans le cœur. L'attestation de l'Unicité de Dieu se confondrait presque avec la place de l'âme dans le corps.

Celui qui aura vécu sa vie en accord avec les vrais principes, et aura agi dans le droit

chemin, son âme connaîtra, dans cette vie d'ici-bas, la meilleure des existences.

Dieu (ﷻ) dit :

﴿ Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge. ﴾ (STE 79/V.40-41)

Le Paradis est la destination finale pour le bon serviteur le Jour où il se retrouvera devant son Seigneur. Il s'agit d'un endroit familial, rempli d'amour et de l'intimité créé par la proximité de Sa Majesté. L'âme se réjouit d'être si proche de son Créateur, car après avoir goûté au Paradis temporaire ici-bas, (en raison de son obéissance à Allâh), elle recevra sa place permanente dans le Paradis éternel de l'Au-delà.

De l'autre côté, l'individu qui, par ses actions s'est interdit l'accès au Paradis comprendra trop tard l'horreur de ses actes. Sa vie d'ici-bas lui aura été rendue facile et aisée pour l'égarer et le mettre dans un état permanent d'insouciance.

Quant au croyant, malgré toutes les épreuves et les difficultés auxquelles il a été confrontées dans cette vie d'ici-bas, il reste quant à lui confiant et heureux.

Allâh (ﷻ) a dit :

﴿ Et puis, quiconque Allâh veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam ¹. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. Ainsi Allâh inflige Sa Punition à ceux qui ne croient pas. ﴾

(STE 6/V.125)

Quelle grande bénédiction que de voir son cœur s'ouvrir à l'Islam ! Quel désagréable châtement quand notre poitrine est sourde aux Paroles d'Allâh (ﷻ) et nous manquons de clairvoyance à Son égard !

Allâh (ﷻ) dit :

﴿ En vérité, les bien-aimés d'Allâh seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et

1 Rendre quelqu'un bien disposé à recevoir l'Islam.

qui craignent (Allâh). Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. Il n'y aura pas de changement aux paroles d'Allâh. Voilà l'énorme succès. ﴿﴾

(STE 10 /V.62-64)

Le croyant sincère reçoit la meilleure récompense dans la vie d'ici-bas. Sa poitrine est la plus réceptive à la vérité et son cœur est heureux. Il existe un Paradis temporaire avant le Paradis éternel. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Quand vous passerez par les Jardins de l'Éden, ne manquez pas d'en profiter frôlez-les.** »

Les Compagnons lui demandèrent : « Ô Messager d'Allâh ! Quels sont donc ces Jardins du Paradis ? » Il répondit (ﷺ) : « **Ce sont les assemblées où Allâh est évoqué !** »²

2 At-Tirmidhî. Jugé hasan

Les péchés : leurs origines, leurs classifications et leurs genres

Le chemin qui mène aux péchés est de deux sortes : l'abandon des actes obligatoires et l'accroissement des actes prohibés.

Allâh (ﷻ) éprouve les hommes et les Jinns avec ces deux voies. En ce qui concerne leur destination, ces deux catégories de péchés se divisent entre l'extérieur des limbes et l'intérieur des cœurs. Ils sont aussi classés par rapport aux Droits d'Allâh (ﷻ) et aux droits de Sa création. Cependant, il est clair que chaque droit dont bénéficie la création d'Allâh (ﷻ) va de pair avec le Droit intrinsèque divin.

Certains divisent ces péchés en quatre sous-catégories :

- La violation de la Souveraineté divine ;
- Les péchés Sataniques ;

- Les Prédateurs ;
- la Brutalité/Bestialité ;

1) La violation de la Souveraineté divine

Elle inclut le croyant qui s'attribue des caractéristiques dont seul Allâh (ﷻ) est le détenteur, tels que : l'exaltation, l'orgueil, la suprématie, la splendeur, la non soumission à la Création. Le fait de lui associer des partenaires et des égaux fait partie de cette catégorie (*chirk*), nous y trouvons deux sortes :

- Le *chirk al i'tiqâdî* (de croyance et conviction) qui concerne les Noms et les Attributs d'Allâh (ﷻ) ainsi que l'investiture d'un autre Dieu que Lui
- Le *chirk* pratique (*'amalî*). Les croyants associent à Dieu (ﷻ) quelqu'un d'autre dans les actions de tous les jours. Cette deuxième catégorie n'implique pas forcément d'entrée en Enfer.

Le fait de s'exprimer au sujet d'Allâh (ﷻ), et de Sa création sans science, est compris dans cette catégorie.

Celui qui se trouve dans les catégories citées précédemment a, sûrement, défié Allâh dans Sa *Rouboûbîyya* (Sa Souveraineté ou Sa Seigneurie).

2) Les péchés sataniques

Il est facile de trouver ceux qui imitent Satan dans son envie, son injustice, sa trahison, sa haine, sa malice, sa fourberie, sa tricherie, son double-jeu, sa joie dans la désobéissance d'Allâh (ﷻ), l'opposition à la mise en application des Lois d'Allâh (ﷻ) et leur négligence, l'innovation en religion et l'appel à la mauvaise guidance.

3) Les Prédateurs

Ce sont ceux qui commettent les péchés d'hostilité, de haine, ceux qui répandent le sang des autres et qui maltraitent les faibles et les démunis. La corruption de la nature humaine ne figure pas dans cette catégorie de péchés, car elle va de pair avec l'arrogance, l'oppression et l'hostilité.

4) *Les péchés par brutalité ou bestialité*

Ils incluent la glotonnerie, l'assouvissement des besoins physiologiques et les besoins intimes. L'adultère, le vol, l'usurpation et la dilapidation des biens des orphelins, l'avidité, la couardise, la paresse et l'anxiété.

Ce genre d'agissements augmente les péchés de l'être humain en raison de son attirance pour eux. Considérés au début comme des actes barbares, ils viennent à faire partie du rayon d'action des autres péchés. À l'origine, ils englobent la haine, le fait de semer le désordre sur terre et le fait de tyranniser les faibles. Par la suite, l'individu manifeste sa désobéissance à Allâh (ﷻ) et s'oppose aux Lois divines. Tout ceci s'achève par une rivalité avec Allâh (ﷻ) dans sa *Rouboûbiyya* (Sa Souveraineté et Sa Seigneurie) et par le *chirk*.

Le Coran et la Sounna, le Consensus de tous les Compagnons (رضي الله عنهم), les *Tâbi'ou'n* et les imâm les plus instruits sont d'accord pour dire qu'il existe des péchés majeurs (*al kabâ'ir*) et des péchés mineurs (*al-ṣaġhâ'ir*).

Allâh (ﷻ) dit : ﴿ *Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis).* ﴾ (Ste 95/ V. 31)

Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Les Cinq prières, du vendredi au vendredi, le jeûne du ramadan, jusqu'au ramadan (suivant), expient ce qui est survenu entre les deux, pourvu que l'on ait évité les péchés majeurs...** »³

Les actes qui permettent d'expier les péchés mineurs se divisent en trois catégories :

- a)** Il s'agit d'actes répréhensibles en raison de leur manque de sincérité ou de pratique. Le croyant les évite et s'en sépare pour l'amour Allâh (ﷻ).
- b)** Des actes que le serviteur évite, et il est conscient de l'expiation de ses péchés, mais, il n'ira pas pourtant au-delà, dans la recherche du pardon des grands péchés.

3 Mouslim

c) Des actes sincères et corrects, à un point tel qu'ils n'effacent pas seulement les petits péchés mais aussi quelques-uns parmi les grands péchés.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Voulez-vous que je vous informe du pire parmi tous les péchés majeurs ?** » Nous dûmes : « Oui, Ô Messager d'Allâh ! » Il nous répondit : « **Le fait d'attribuer à Dieu des associés, la désobéissance à ses parents et le faux témoignage.** »⁴

Le Prophète (ﷺ) a dit :

« **Evitez les sept actes d'abomination !** »

On demanda : « Lesquels, Ô Messager d'Allâh ? »

Il leur répondit : « **L'association à Dieu, la sorcellerie, le meurtre, la dilapidation des biens de l'orphelin dont on est le tuteur, le fait de consommer l'usufruit de l'usure (la pratique de l'usure et de l'intérêt), la fuite**

4 Al Boukhârî et Mouslim

pendant une bataille et la diffamation des femmes chastes et pieuses.»⁵

Dans un autre hadîth, on questionna le Messager d'Allâh (ﷺ) :

« Lequel est le pire des péchés ? » Il leur répondit (ﷺ) : « **C'est lorsque vous invoquez autre qu'Allâh, alors que c'est Lui qui vous a créé !** » « Et ensuite ? », demandèrent les Compagnons. Le Prophète (ﷺ) dit alors : « **Le meurtre de votre enfant, de peur qu'il ne doive partager votre nourriture.** » Ils demandèrent alors : « Quel péché venait par après ? » Le Prophète (ﷺ) répondit : « **Commettre l'adultère avec la femme de son voisin.** »⁶

Allâh (ﷻ) a révélé le verset suivant en accord avec ce hadîth :

Qui n'invoque pas d'autre dieu avec Allâh, et ne tue pas la vie qu'Allâh a rendu sacrée, sauf à bon droit ; qui ne commette pas de for-

5 Al Boukhârî

6 Al Boukhârî

nication – car quiconque fait cela encourra une punition. ﴿Ste 25/V.68﴾

Il existe cependant des divergences en ce qui concerne les grands péchés. Leur nombre serait limité, ainsi d'après l'avis de certains savants, comme Aboû Tâlib al-Makkî, ils sont :

- Quatre dans le cœur : *le chirk*, l'obstination dans la désobéissance d'Allâh, prétendre connaître sa destinée à l'avance, désespérer de la Miséricorde d'Allâh (ﷻ).
- Quatre dans la langue : le faux témoignage, la calomnie d'une femme chaste, la sorcellerie et faux serment.
- Trois en rapport avec l'estomac : les boissons enivrantes, la dilapidation des richesses des orphelins, et l'usure.
- Deux dans les parties intimes : l'adultère et la sodomie.
- Deux perpétrés par les mains : le meurtre et le vol.

- Un dans les jambes : la fuite du champ de bataille
- Le seul péché majeur en rapport avec l'entièreté du corps : la désobéissance aux parents et qui est multiple.



À propos de la punition des péchés

Parmi les conséquences des péchés, la sanction et la punition. Ainsi celui qui s'y adonne se voit infliger par :

- L'affaiblissement dans la voie qui mène à Allâh (ﷻ) et à celle des gens bénis dans l'Au-delà.
- L'arrêt des bénédictions et la confirmation des péchés et le serviteur se voit infliger des punitions pour ses méfaits.
- Le serviteur vit dans un état de peur, de crainte et de solitude.
- Le cœur se détourne des conditions de quiétude et d'harmonie, d'où découle la maladie et la mauvaise guidance.
- La perte de toute dignité et honorabilité, à tel point qu'il n'éprouve plus aucun respect à l'égard de Dieu (ﷻ) et de Sa création.
- La diminution de l'intellect.

- La privation d'une longue vie bénie, d'un avenir et d'un savoir tourné vers l'obéissance de Dieu (ﷻ) s'enfuit.
- Le rejet de la création, qui ne cherchera qu'à leur faire du tort.
- Le serviteur se laisse aller à la négligence de tout devoir et de tout respect des valeurs morales.
- L'Ange Gardien quitte le serviteur et Satan a plus de prise sur lui.



La diminution de la foi

Les péchés que le serviteur commet vont le pousser à diminuer son attachement à l'adoration d'Allâh (ﷻ), et l'espoir qu'il avait fondé dans l'Au-delà.

Les péchés troublent le cœur et empêchent le serviteur de se maintenir dans le droit chemin. Si ces obstacles n'arrivent peut-être pas à détourner le cœur de son objectif initial (Allâh et l'entrée au Paradis), ils gâchent son voyage (son cheminement), le perturbent et mettent son existence sans dessus dessous. Ils rendront son cœur terriblement malade jusqu'à l'assécher, au point où sa faiblesse le guidera tout droit aux huit situations dont le Prophète (ﷺ) demandait la protection de Dieu (ﷻ) contre elles :

- les soucis ;
- le chagrin ;
- la faiblesse ;
- la lassitude ;
- la lâcheté ;

- l'avarice ;
- le poids des dettes ;
- la domination des autres hommes ;

Chaque paire d'entre elles, comprend une sous-catégorie de couples (par ex : les soucis et le chagrin sont compris dans une même catégorie). **Les soucis** trouvent leur source dans le cœur quand celui-ci anticipe les événements désagréables qui peuvent arriver. Le chagrin est causé généralement par un événement arrivé dans le passé.

La faiblesse et la lassitude vont aussi de paire. Si le serviteur n'obtient pas gain de cause face à une épreuve, car il n'a pas la moindre aptitude, on peut donc parler de faiblesse. Si son échec est dû à un manque de volonté et de désir, c'est de la lassitude.

La lâcheté et l'avarice vont aussi par paires. Si la personne n'atteint pas les buts fixés à cause de son corps, la lâcheté est peut-être la coupable. Cependant, dans le cas où l'absence de résultats serait en rapport avec sa richesse, l'avarice en est la cause.

Finale**ment**, le **poids des dettes et la domination des hommes** sont aussi des binômes. Il est avéré donc que les péchés sont les principales sources de ces huit maux.



La levée de la miséricorde divine et les punitions

Parmi les sanctions qu'encourt le pécheur, on peut parler de la levée de la Grâce divine et des calamités et des épreuves qui prennent sa place. En effet, les bienfaits quittent le serviteur en raison de ses péchés.

‘Alî Ibn Abî Tâlib (Que Dieu soit Satisfait de lui) a dit : « Aucun malheur n’atteindra la personne à l’exception de ce qui est dû en raison de ses péchés, aucun malheur ne lui sera épargné à l’exception de ce qui est dû grâce à son repentir. »

Allâh (ﷻ) dit :

« Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup. » (STE 25/V.30)

Dieu (ﷻ) dit aussi :

« C’est qu’en effet Allâh ne modifie pas un bienfait dont Il a gratifié un peuple avant que celui-ci change ce qui est

***en lui-même*⁷. Et Allâh est Audient et Omniscient.** » (STE 8/V.53)

Allâh (ﷻ) nous informe qu'Il n'enlèvera pas aux enfants d'Adam les bonnes choses qu'Il leur a accordés tant qu'ils ne changent pas leur comportement. Si une personne transforme la bonne guidance en désobéissance à Dieu (ﷻ) et la gratitude en ingratitude, elle se détourne de la Voie de Dieu (ﷻ). Le Créateur n'est nullement ingrat envers Ses serviteurs, ainsi si l'être humain remplace la désobéissance par l'obéissance Allâh (ﷻ) remplacera la punition par le pardon.

Allâh (ﷻ) dit :

« En vérité, Allâh ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. Et lorsque Allâh veut infliger un mal à un peuple, nul ne peut le repousser : ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur. » (STE 13/V.11)+

7 Il s'agit du changement de leur conduite religieuse.

La crainte, la peur et la solitude

Parmi les punitions qu'Allâh (ﷻ) inflige aux pécheurs, il existe le sentiment de terreur et de peur qui s'installe dans leur cœur. Il est clair que l'obéissance constitue un rempart contre cette punition, quiconque s'aventure en dehors sera entouré par la crainte et l'anxiété.

La personne qui accorde son obéissance à Allâh (ﷻ) verra ses appréhensions transformées en paix et confiance. Quant aux désobéissants, la sécurité devient de l'insécurité : si le vent fait bouger sa porte il se dira : « Celui qui est après moi est arrivé. »

S'il entend le bruit de pas, il craint l'arrivée de ses poursuivants. Au contraire, le serviteur qui craint Allâh (ﷻ), par une crainte Révérencielle, se sent à l'abri où qu'il se trouve. Par contre celui qui ne craint pas Dieu (ﷻ), deviendra peureux et craintif face à n'importe quelle situation.

Parmi les sentiments qui s'installent dans le cœur des pécheurs, il existe un sentiment profond de solitude. Le serviteur qui commet des actes blâmables se sent seul et triste. Cette mélancolie et cet isolement le mèneront à la désunion entre lui et Dieu (ﷻ) et Sa création. Plus les péchés augmentent, plus cette dépression s'accroît. La vie amère est celle des craintifs, la vie tranquille et agréable étant la récompense de ceux qui craignent Dieu (ﷻ). Si une personne douée d'intelligence venait à comparer le peu de plaisir qui s'acquière avec la désobéissance et les sentiments de crainte et de solitude qui s'en suivent, il constaterait sans aucun doute le mal intérieur.

Chaque fois qu'un individu échange sa soumission à Allâh (sa sécurité et sa douceur) contre le mal de la désobéissance (la tristesse, la crainte et la destruction), il devrait se rappeler du proverbe suivant : « **Si tu te trouves isolé en raison de tes péchés, abandonne-les et soit sur tes gardes.** »

La morale de tout ceci est la suivante :

L'obéissance à Allâh (ﷻ) est la résultante de la proximité avec Lui. Plus nous nous rapprochons de Lui, plus nos rapports avec Sa création deviennent forts. D'un autre côté, la désobéissance nous éloigne d'Allâh (ﷻ). Nous devons donc être attentifs à tout cela, car les péchés augmentent la distance entre Allâh et le serviteur !



Le cœur s'éloigne de la justesse et de l'honnêteté

Les péchés éloignent le cœur de la droiture pour le mener tout droit à un état maladif. Le possesseur de ce cœur ne profitera jamais de cette nourriture qui préservera sa vie et qui lui est si utile. Les péchés affectent l'esprit au même point que les maladies atteignent le corps. Les péchés sont les maladies du cœur. La seule guérison possible est l'abandon des actes nuisibles. Les désirs sont la source de tous les péchés, s'opposer à eux constitue le début de la cure. Celui qui s'abstient de suivre ses désirs, le Paradis sera sa demeure pour l'éternité. Il est possible donc qu'il goûte ici-bas à la joie et à un Paradis temporaire, mais ce ne sera rien de comparable avec la vie dans l'Au-delà. Seul celui dont le cœur a toujours poursuivi cette destinée est capable d'y croire.

Les places qui sont réservées aux serviteurs d'Allâh (ﷺ) sont au nombre de trois :

- *Al Hayât ad-dounyâ* (la vie d'ici-bas) ;
- *Al Barzakh* (l'isthme) : le monde des âmes ;
- *Al Âkhira* (l'Au-Delà).

Alors que les obéissants vivront dans un état de récompenses et de facilités évidentes, les récalcitrants connaîtront punitions et difficultés.

Est-ce que la joie se trouve uniquement dans le cœur ? Les châtiments sont-ils logés uniquement dans le cœur ? Quelle punition peut-être pire qu'une vie de soucis, de mécontentements et de craintes ? Que pouvons-nous redouter de pire qu'un serviteur d'Allâh (ﷻ) se détournant de son Dieu et gâchant ses chances de rentrer au Paradis ?

Le pécheur se trouvera indéfectiblement éloigné d'Allâh (ﷻ), ne trouvant tout autour de lui que désolation. Ceci est dû au fait que l'individu s'attache à d'autres choses en dehors d'Allâh (ﷻ), qui lui assignera donc un châtiment douloureux pour son égare-

ment. Ce genre d'individu fera l'expérience de l'agonie par trois fois.

Premièrement, il sera tourmenté par ce sentiment qui le poursuit sans cesse où il anticipe sa punition avant que celle-ci n'arrive.

En deuxième lieu, quand il se voit réellement atteint par elle, il aura le sentiment d'être privé de choses essentielles (bénédictions, récompenses, joies...)

Finalement, quand il verra que les objets qu'il affectionne et dont il dispose (par la grâce d'Allâh) lui sont enlevés, et il s'agit là de la dernière étape, il comprendra, mais tardivement, que ce n'est le signe annonciateur que son châtiment s'est intensifié.

Il est clair que, comme pour *Al Barzakh*, le châtiment ici-bas montre au pécheur le genre de punitions qu'il aura à endurer dans l'Au-delà. Il s'agit du point de non-retour, sa principale agonie sera de savoir qu'il ne goûtera plus à ce qui lui procurait de si grands plaisirs. Il n'était, en effet, préoccupé que par l'éphémère et par les plaisirs mondains ! La

douleur, la tristesse et les remords fourmilleront dans l'âme de ce serviteur, tels des insectes et des vers qui grouillent sur une carcasse. Le serviteur désobéissant continuera à résider parmi les gens sans ressentir le goût de la vie!

Si les rois et les fils de rois pouvaient imaginer le bonheur des âmes justes dans leur tombe, ils se battraient pour la convoiter!

En vérité, il faut savoir que dans la vie d'ici-bas, il existe un paradis, celui qui n'y a pas accès, ne goûtera pas non plus au Paradis éternel de l'Au-Delà!



L'aveuglement du cœur et la perte de sa lumière

Les péchés éteignent la lumière du cœur et obstruent sa quête de savoir. Ils gardent les ingrédients nécessaires à la bonne guidance éloignés des individus.

Quand l'imâm Mâlik ibn Anas (رضي الله عنه) rencontra Ach-Châfi'î (رضي الله عنه), il découvrit que ce dernier possédait les suivantes et lui dit : « Je découvre, comment Allâh (ﷻ) a posé une lumière au-dessus de toi, elle ne s'éteindra jamais, car il n'y a pas en toi la noirceur de la désobéissance.»

Cette lumière (chez les pécheurs) continuera à faiblir et finira par s'éteindre au point que l'obscurité occupera l'entièreté de son cœur. Dans combien de situations destructrices les gens sont-ils capables de se laisser guider ? Ils sont tel l'aveugle qui s'aventure dans la nuit où rôdent le danger et le péril. La perte arrive bien vite ! Cette noirceur ne fait qu'augmenter, leur visage devenant de

plus en plus sombre au fur et à mesure que l'intensité de leurs péchés s'accroît.

Le Prophète d'Allâh (ﷺ) a dit : « **En effet ces tombes répandent leur obscurité sur leur peuple, mais Allâh (ﷻ) les éclairera de Sa Lumière grâce à mes prières sur ma Communauté!** »⁸

Le Jour où les serviteurs seront rassemblés, on aura vite fait de reconnaître les pécheurs car leurs visages seront aussi noirs que le charbon. Il n'existe pire châtiment dans le monde entier !

Qu'Allâh (ﷻ) nous préserve !



8 Mouslim

Le déshonneur

Les personnes les plus aimées d'Allâh (ﷺ) sont les gens de la droite (ceux qui appliquent avec zèle les Commandements divins et s'interdisent ce qui est blâmable). Les plus proches de Lui sont les plus obéissants. Cependant, le pouvoir et le rang social dans ce bas-monde sont accordés aux insolents et aux affranchis de Dieu (ﷻ). D'un autre côté, si un individu s'oppose aux Commandements de Dieu (ﷻ), il est sûr qu'il perdra l'estime d'Allâh (ﷻ).

Quand les individus découvrent que celui qui commet ces péchés n'a nul honneur ou estime de soi, ils se comporteront avec lui de la sorte. Il connaîtra une vie misérable, sans connaître la paix intérieure, le succès ou le bonheur. Préférer la désobéissance n'est que futilité et pure folie !

Parmi les plus grandes Bénédiction qu'Allâh (ﷻ) accorde à Son serviteur, nous trouvons le rang social élevé, l'honneur et le pouvoir chez ses semblables. Cependant, il

est clair qu'Allâh (ﷻ) a doté Ses Prophètes et Ses Messagers (ﷺ) de bienfaits que nul autre n'a reçus !

Allâh (ﷻ) dit :

﴿ *Souviens-toi aussi de Nos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, hommes aussi forts que clairvoyants. Nous en avons fait l'objet d'une distinction particulière : celle d'œuvrer uniquement pour le Royaume éternel.* »

(STE 38 /V.45-46)

En d'autres mots, Dieu (ﷻ) les a choisis particulièrement et spécialement, et nous nous souvenons d'eux par des magnifiques invocations. Il s'agit des Bénédictions comme celle qu'Ibrâhîm, l'intime de Dieu (*Khalîl Allâh*) demandait dans ses prières :

﴿ *Fais que j'ai une mention honorable sur les langues de la postérité...* ﴾ (STE

26 /V.84)

Allâh (ﷻ) a aussi dit :

﴿ *Et Nous leur donnâmes de par Notre Miséricorde, et Nous leur accordâmes un langage sublime de vérité.* ﴾ (STE 19 /V.50)

Allâh (ﷻ) nous dit aussi à propos de son dernier Messenger (ﷺ) :

﴿ *Et exalté pour toi ta renommée !* ﴾ (STE 94 /V.4)

Conformément à tout ce qui vient d'être exposé, tous ceux qui suivirent les Prophètes (ﷺ) ont reçu, en plus de l'Agréments d'Al-lâh (ﷻ) leur part de réussite sociale et une réputation honorable parmi les peuples où ils furent envoyés.



La diminution du discernement

Parmi les châtiments qu'Allâh (ﷻ) inflige aux transgresseurs, nous pouvons citer la diminution de leur esprit. Il serait difficile, sinon impossible de trouver deux individus (l'un obéissant aux Préceptes divins, le deuxième étant un transgresseur) avec une pareille intelligence.

L'individu obéissant possède une mémoire plus abondante et plus complète ainsi qu'un jugement plus avisé. Son raisonnement est plus profond et ses opinions s'avèrent souvent être les bonnes.

Allâh (ﷻ) dit :

﴿ *Dis : « Le mauvais et le bon ne sont pas semblables, même si l'abondance du mal te séduit. Craignez Allâh, donc, ô gens intelligents, afin que vous réussissiez.* ﴾

(STE 5 / V.100)

Allâh (ﷻ) dit encore : « *Il donne la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la*

sagesse est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné. Mais les doués d'intelligence seulement s'en souviennent. ﴿STE 2 /V.269﴾

A la lumière de tout ceci, on pourrait se demander comment est-ce possible que l'intellect du pécheur se voit amoindri de la sorte ?

Le serviteur d'Allâh sait qu'Allâh (ﷻ) est Son témoin en permanence. Cependant, il existe des individus qui transgressent Ses Lois en Sa Présence. Ils implorent l'aide de Dieu (invocations), Ses Bénédictions et Sa Protection contre leurs malheurs, mais en raison de leurs péchés ils invoquent leur Seigneur (ﷻ) en se maudissant.

A chaque acte de désobéissance, le pécheur se distance un peu plus de Dieu (ﷻ) jusqu'au jour où il ne fera plus partie de Ses serviteurs. Il se retrouvera seul à seul avec Satan, n'ayant plus les faveurs de Son Dieu (ﷻ), ni la joie de Son Amour.

Quel peut être le raisonnement d'une personne qui préfère la joie éphémère d'une journée au plaisir éternel de l'Au-delà ?

Quand il aura cessé d'exister, sa vie passée lui apparaîtra comme un rêve. S'il ne prenait pas en compte sa faculté à raisonner, un individu avec un tel comportement aurait été déclaré aliéné alors que fou et l'ailéné bénéficieront pourtant d'une meilleure destination (dans l'Au-delà).

Les dommages causés par les péchés chez un individu qui souffre de ce désordre mental sont loin d'être évidents.

La mémoire du serviteur reconnaissant a été mise en garde que le vrai plaisir des yeux est de contempler la « Face » du Miséricordieux) : la joie de l'âme, la lumière des cœurs et la vie éternelle ne s'obtiennent que si on cherche à plaire à Allâh (ﷻ).

Ces récompenses ne seront jamais égalées, surtout pas par les plaisirs éphémères dans cette vie d'ici-bas.

Il est certain que l'individu éclairé valorise ses acquis dans ce bas-monde bien plus que le pouvoir et les richesses. Il ne gâchera pas ce bonheur en poursuivant des chimères. Par contre, ceux qui quêtent, tout simplement, la vie mondaine, leur bonheur se verra corrompu, tronqué. L'extase qu'ils expérimentent quand ils obtiennent quoique ce soit dans ce monde, se transformera en tristesse et désespoir. Le serviteur d'Allâh (ﷺ), quant à lui, éprouvera le bonheur par deux fois (celui qui est apporté par l'obtention d'un bien béni dans cette vie d'ici-bas, et le bonheur qui est éprouvé quand on choisit le droit chemin.) Les serviteurs attendront vaillamment l'ultime bonheur (au Paradis), persuadés que toute peine dans ce bas-monde est justifiée afin d'y arriver.

Dieu (ﷻ) dit :

Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple (ennemi). Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allâh ce qu'il n'espère

pas. Allâh est Omniscient et Sage. ﴿STE

4/V.104)

Il n'y a pas de divinités en dehors d'Allâh
(ﷻ).

Quel intellect déficient que celui qui
échange des perles contre du crottin ou du
musc contre des excréments !



La création se rebelle contre le pécheur

Parmi les punitions infligées aux pécheurs, il existe le tort que différentes espèces de la Création provoquent aux individus. Elles cherchent à les tenter, les charmer, à leur faire peur, les blesser..., en fin de compte les diables se nourrissent des péchés des individus. Ils se mettent en avant, s'opposant à eux, les serviteurs sont plus troublés par les actes de ces créatures, et non pas par leurs péchés (qui ont justement provoqué les démons). Leur destruction viendra avec cet oubli.

Ces créatures invisibles provoquent les individus et les poussent à désobéir à la Loi Divine. Elles les prennent d'assaut en leurs présences et pendant leurs absences. Leurs familles, leurs enfants, les employés, leurs voisins et même leurs animaux chercheront à les défier.

Certains de nos prédécesseurs pieux (*as-salaf as-sâlih*) avaient pour habitude de

dire : « Il est clair que je suis en train de désobéir à Dieu (ﷻ)! Je le sais à travers le changement de ma femme envers moi ! »

C'est dans ce sens que l'on doit comprendre ce qui arrive à des peuples qui peinent de la tyrannie infligée par des despotes inhumains, c'est à cause des péchés commis. Allâh (ﷻ) les a éprouvé par tant de malheurs, conséquences de leurs méfaits!

Ainsi, les âmes de ces transgresseurs deviennent difficiles à gérer : si l'individu prétend faire un bien, celle-ci ne suivra pas, elle bâtit sa ruine volontairement ou involontairement.

L'obéissance est, par contre, la forteresse d'Allâh (ﷻ). Quiconque y entre est protégé, celui qui en sort se verra tout de suite attaqué, tel celui qui se voit piller par des voleurs de grands chemins. Celui qui en sort est également sans protection.

Le rappel d'Allâh (ﷻ) et des actes justes tels que la charité, la bonne guidance, le fait d'agir conformément au bien et de l'ordon-

ner et l'interdiction du mal sont une protection pour l'être humain. Ils sont semblables à la force dont nous avons besoin pour lutter contre une maladie. Quand nos forces diminuent, la maladie s'empare de nous. Allâh (ﷻ) défend le croyant, la foi est une base solide et elle déterminera le degré de cette défense.



De la distraction

Il n'y a aucun doute que lorsqu'une personne se laisse aller et qu'elle oublie son âme elle se corrompt, et se détruit.

Allâh (ﷻ) dit :

« Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allâh ; (Allâh) leur a fait alors oublier leurs propres personnes ; ceux-là sont les pervers. » (STE 59/V.19)

Allâh, (Gloire à Lui), punit ceux qui L'oublient de deux façons :

- Allâh (ﷻ) oublie le serviteur ;
- Allâh (ﷻ) pousse l'individu à se laisser aller en le détournant de Lui par la distraction (*al gharflah*).

Que veut-on dire par le fait qu'un individu s'oublie soi-même ?

On doit comprendre par ceci que l'individu arrête de s'inquiéter pour le sort de son âme et ce qui peut lui apporter du bien-être.

Il ne se pose même plus la question, car il a, tout simplement, oublié tout ce qui touche à cette question. Il est poussé à oublier les maladies du cœur et de l'âme, y compris les agonies qui accompagnent ce cheminement. Il n'y aura aucun effort accompli pour effacer ces germes destructeurs qui le mèneront éventuellement à la corruption et à la ruine. Ce désordre intérieur se répand en causant la destruction. Son âme négligente n'est pas consciente de cette maladie et encore moins de la guérison.

Il s'agit du pire des châtements. Il a, tout simplement, oublié les qualités que son âme devait posséder, ne faisant plus attention qu'aux acquisitions matérielles de ce bas monde.

Quiconque échange le commerce de ce bas-monde pour l'Au-delà, trouvera que les perdants sont ceux persuadés d'être dans le juste chemin, alors que leur vie n'est convoitise de *Ad-dounyâ*. Ils continuent leurs recherches de richesses et plaisirs malgré ce

que cela peut leur coûter dans la vie de l'au-delà. Ils troquent ce qui est permanent contre l'éphémère. Celui qui préfère la vie d'ici-bas échange un paiement différé contre un paiement en main propre. Il dira : ceci est plus sage. Ou bien : « Prends ce que tu peux voir et délaisse ce que tu ne peux qu'entendre. »

Comment est-ce possible qu'une personne puisse préférer les biens apparents de ce bas-monde aux promesses d'Allâh (ﷻ) ?

En vérité, la faiblesse de la foi, le désir passionné pour la vie d'ici-bas et la poursuite des caprices des autres ne sont que des choses blâmables !

Allâh, (ﷻ) dit :

Voilà ceux qui échangent la vie présente contre la vie future. Et bien, leur châtement ne sera pas diminué. Et ils ne seront point secourus. ﴿ (STE 2/V.86)

Ailleurs, Allâh (ﷻ) dit encore à leur sujet :

Ce sont eux qui ont troqué le droit chemin contre l'égarement. Eh bien, leur

négoce n'a point profité. Et ils ne sont pas sur la bonne voie. ﴿ (STE 2/V.16)

Le Jour de la Résurrection leur fraude leur sera clairement démontrée, leurs âmes seront liées à leur trahison. Ils ont échangé ce qui est cher, par ce qui est bas et sans valeur !

Allâh (ﷻ) nous informe à leur sujet :

﴿ *Et le Jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés qu'une heure du jour et ils se reconnaîtront mutuellement. Perdants seront alors ceux qui auront traité de mensonge la rencontre d'Allâh, et ils n'auront pas été bien guidés.* ﴾ (STE 10/V.45)

Le Très Haut a dit aussi :

﴿ *Et ils t'interrogent au sujet de l'Heure : « Quand va-t-elle jeter l'ancre ? Quelle science en as-tu pour le leur dire ? Son terme n'est connu que de ton Seigneur. Tu n'es que l'avertisseur de celui qui la redoute. Le Jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir*

demeuré qu'un soir ou un matin. ﴿

(STE 79 /V.42-46)

En vérité la vraie voie est celle indiquée par le Seigneur (ﷺ) :

﴿ *Endure (Mouhammad) donc, comme ont enduré les Messagers doués de fermeté ; et ne te montre pas trop pressé de les voir subir (leur châtement). Le Jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils n'étaient restés (sur terre) qu'une heure d'un jour. Voilà une communication. Qui sera donc anéanti sinon les gens pervers ?* ﴾ (STE 46/V.35)

Quand l'Heure arrivera, la Vérité sera montrée à tous. Quand les Hommes seront rassemblés, ils sauront que leur séjour, sur terre était de courte durée, ce Jour-là, seuls qui ont fait négoce avec Allâh (ﷻ) seront les gagnants :

﴿ Certes, Allâh a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allâh ; ils tuent et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allâh dans Son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là un très grand succès. ﴾ (STE 9/V.111)





*Louanges à Dieu,
dont le rappel apaise les cœurs!*

*Que les Bénédictiones et les Prières de
Dieu, soient sur la plus noble des créatures
de Dieu, Mouḥammad Ibn 'Abd- Allâh,
sur sa famille purifiée et tous ses nobles
Compagnons.*



Table des matières

Biographie d’Ibn Al Qayyim	5
Le bonheur des justes et les tourments des mauvais	15
L’attestation de foi : sa signification, ses mérites et la joie qu’elle procure	24
Les péchés : leurs origines, leurs classifications et leurs genres	32
À propos de la punition des péchés	41
La diminution de la foi	43
La levée de la miséricorde divine et les punitions	46
La crainte, la peur et la solitude	48
Le cœur s’éloigne de la justesse et de l’honnêteté	51
L’aveuglement du cœur et la perte de sa lumière	55
Le déshonneur	57
La diminution du discernement	60
La création se rebelle contre le pécheur	65
De la distraction	68



